

### Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de Robert Rochefort, Membre du Parlement européen Membre de la commission IMCO, groupe ALDE

- 27 mai 2011 -

*Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail avec Monsieur Robert Rochefort, Membre du Parlement européen, commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO), groupe ALDE, afin d'évoquer les grands enjeux européens en matière de droits des consommateurs.*

*Les débats se sont notamment articulés autour des questions liées au rapport du PE sur le projet de directive relative aux droits des consommateurs (rapport Schwab) ainsi que certaines problématiques plus globales en ce qui concerne le processus d'intégration européenne.*

Robert Rochefort a introduit les débats en faisant le point sur les activités et responsabilités principales de la commission IMCO au Parlement européen (PE). Ses membres sont chargés d'exercer une surveillance et un contrôle législatifs sur les dossiers européens relatifs à la libre circulation des marchandises et des services, à la libre circulation des professionnels, à la politique douanière, à l'harmonisation et aux intérêts économiques des consommateurs. Les questions micro-économiques y sont examinées avec un intérêt prononcé pour le volet consommateurs.

#### **1. Acte pour le marché unique et initiative législative concernant les ADR**

En ce qui concerne les dossiers d'actualité, M. Rochefort a souligné l'importance de l'Acte pour le marché unique du commissaire Barnier. Il a trouvé intéressant le concept du commissaire lié à *l'économie sociale de marché hautement compétitive*. Parmi les douze dossiers prioritaires sélectionnés entre les propositions de l'AMU, il y a la question liée aux recours alternatifs de résolution de litiges, pour laquelle Robert Rochefort a été nommé rapporteur au Parlement européen. La Commission indique



Robert Rochefort (ALDE, MODEM), né le 19 septembre 1955 à Paris est député européen depuis juillet 2009. Il est notamment Vice-président de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO).

- Diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), il a débuté sa carrière professionnelle en tant que chef du département des statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie (1981-1987). Directeur délégué du Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) (1985-1986). Directeur du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (1987-1995). Directeur général du CREDOC (1995-2009).

- Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre (mars 2006-2009). Vice-président de la Commission des comptes nationaux du commerce. Membre de la Commission des comptes de la santé.

- Administrateur national de la Croix-Rouge française (jusqu'en juin 2009).

- Chroniqueur dans différents médias français, dont La Croix, Challenges, RTL et Europe.

- Auteur de nombreuses publications, dont notamment : *La retraite à 70 ans?*, éditions Belin (2004). *Le bon consommateur et le mauvais citoyen*, éditions Odile Jacob (2007). *Mesurer le pouvoir d'achat*, La documentation française (Conseil d'analyse économique, co-écrit avec Philippe Moati) (2008).

- Chevalier de la Légion d'honneur. Chevalier de l'ordre national du Mérite. Officier des Palmes académiques.

clairement son intention de proposer d'ici la fin de 2011, un acte législatif sur les ainsi dit ADR (*Alternative dispute resolution*). Cette directive serait jumelée par un règlement relatif aux ODR (*Online dispute resolution*). Il s'est dit favorable à une meilleure promotion des ADR, mais ne souhaite pas que le recours à ce genre de formes de résolutions de litiges soit obligatoire. Les ADR doivent rester une solution facultative.

## 2. Directive droits des consommateurs

En ce qui concerne le projet de directive relative aux droits des consommateurs, dont le rapporteur au PE est le coordinateur du groupe PPE au sein de la commission IMCO Andreas Schwab (PPE, Allemagne), Robert Rochefort a estimé que cette initiative législative apporte des éléments innovateurs principalement dans deux domaines :

- Les ventes à distance
- Les ventes directes

La position de l'ALDE est qu'il est nécessaire de se concentrer sur ces deux aspects prioritaires de la directive, même si cela nécessiterait de supprimer plusieurs chapitres de la proposition initiale de la Commission européenne.

Contrairement à la proposition initiale de la Commission préconisant l'harmonisation complète de la législation de l'UE dans tous les domaines relatifs aux droits des consommateurs, le Parlement se prononce en faveur de l'adoption d'une approche combinant une harmonisation minimale et une harmonisation complète ciblée qui harmoniserait pleinement une série d'aspects tels que les exigences en matière d'information, les délais de livraison et le droit de rétractation dans les contrats de vente à distance et hors établissement. L'objectif est d'assurer la transparence entre entreprises et particuliers, tout en laissant les États membres libres d'appliquer des normes plus strictes dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne le recours en cas de défaut de conformité, par exemple pour des marchandises non décrites comme telles dans le contrat.

Les questions liées à la détermination d'un délai harmonisé de rétraction de 14 jours ont été évoqués. Robert Rochefort propose qu'il incombe à l'entreprise de payer les frais de retour en ce qui concerne les produits au-dessus de 40 euros, lorsqu'une autre provision n'est pas prévue dans le contrat.

La directive devrait être votée en plénière le 23 juin prochain et d'ici là le PE et le Conseil doivent arriver à un accord politique dans le cadre la procédure informelle des trilogues. Le dernier trilogue prévu aura lieu à Strasbourg la semaine du 6 juin. Le dossier est complexe et sensible, plus de 2000 amendements ont été déposés au PE.

\* \* \* \* \*

Les débats se sont en suite articulés autour de la possibilité d'introduire un recours collectif européen sur le modèle américain de *class action*. Robert Rochefort est en faveur d'une telle disposition, mais estime qu'il y a actuellement de faibles chances que ce projet de la Commission aboutisse.

Pour finir, les membres du Cercle ont abordés des questions plus vastes concernant le processus d'intégration européenne, avec notamment le rôle du Parlement européen dans la politique étrangère et de sécurité commune, le principe de réciprocité dans le commerce extérieur de l'UE ainsi que la Présidence de la Commission européenne de José Manuel Barroso.